amU Aix Marseille Université

2026_22_AC_Jurys_examens_SMPM_ESR_Certificat_de_capacite_Orthoptiste

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 modifié relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste,

Vu le décret n° 2017-1691 du 13 décembre 2017 attribuant le grade de licence aux titulaires du certificat de capacité d'orthoptiste,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du certificat de capacité d'orthoptiste est composé comme suit pour l'année universitaire 2026-2027 :

Certificat de capacité d'orthoptiste – 1ère année
Semestre 1 et Semestre 2 – Jury de 1ère année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) :Pr Bensoussan Suppléant(e) : Pr Aghababian Liste des membres : - Laure TRINQUET - Chloé Monticolo - Cédric Niddam *En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après* Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Chloé Monticolo /Jérémy Marot - Cédric Niddam/ Jérémy Marot **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : - -

Certificat de capacité d'orthoptiste – 2ème année
Semestre 3 et Semestre 4 – Jury de 2ème année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) :Pr Bensoussan
Suppléant(e) : Pr Aghababian

Liste des membres :
- Laure TRINQUET
- Chloé Monticolo
- Cédric Niddam

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y
- Chloé Monticolo /Jérémy Marot
- Cédric Niddam/ Jérémy Marot

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :
-
-

Certificat de capacité d'orthoptiste – 3ème année

Semestre 5 et Semestre 6 – Jury de diplôme

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) :Pr Bensoussan
Suppléant(e) : Pr Aghababian

Liste des membres :
- Laure TRINQUET
- Chloé Monticolo
- Cédric Niddam

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y
- Chloé Monticolo /Jérémy Marot
- Cédric Niddam/ Jérémy Marot

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :
-
-

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 9/11/2026

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales